

DOSSIER DE CANDIDATURE - BOE

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI**
(décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié)

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Campagne 2025 - Rentrée 2026

Le ministère de l'Education nationale offre aux **bénéficiaires de l'obligation d'emploi BOE** la possibilité d'être recrutés par la voie contractuelle selon un mode de recrutement spécifique (pas d'épreuves théoriques) mais pas exclusif (les personnes en situation de handicap ont la possibilité de présenter les concours de recrutement de droit commun avec éventuellement un aménagement des épreuves).

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont recrutés sur la base de compétences professionnelles qui répondent aux besoins de recrutement de l'administration.

Posséder un titre BOE ne conduit donc pas à un recrutement systématique, seuls les candidats qui possèdent le profil des postes à pourvoir peuvent être recrutés dans ce cadre.

Les conditions de diplômes sont identiques à celles requises aux concours externes.

Le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est organisé en deux temps. La première appréciation des candidatures s'effectue à partir d'un dossier. Les candidats dont les dossiers ont été présélectionnés sont, dans un second temps, convoqués à un entretien devant une commission de recrutement.

Les offres d'emploi ouvertes au recrutement par la voie contractuelle BOE seront publiées sur le site « **Rejoindre l'éducation nationale** » <https://recrutement.education.gouv.fr/recrutement/> du **01/09** au **31/10/2025**, pour un recrutement au 01/09/2026.

Qui sont les BOE ? site « **Mon parcours handicap.gouv.fr** »

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/lobligation-demploi-des-travailleurs-handicapes-oeth#qui-sont-les-beneficiaires-de-l-oeth>

INFORMATIONS CANDIDAT :

Nom de famille : Adresse :

Nom d'usage :

Prénom(s) : Téléphone :

Date de naissance : Courriel :

POSTE VISE :

- Personnel administratif : AAE SAENES ADJAENES
 Filière ATRF (filière laboratoire)
 Assistant(e) de service social
 Personnel infirmier - INFENES

Zone géographique souhaitée :

ATTENTION : Les candidatures seront traitées uniquement sur le site « Rejoindre l'éducation nationale »

<https://recrutement.education.gouv.fr/recrutement/>

Pour être visible et prise en compte, la candidature doit être déposée pour les annonces spécifiant «recrutement BOE»

Pièces à verser lors du dépôt du dossier :

- Le présent dossier de candidature dûment complété,
- Une copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (recto-verso),
- Une copie des diplômes (voir conditions de diplômes en annexe),
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (ou autre titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi) en cours de validité,
- Un curriculum vitae précisant le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé,
- Une lettre de motivation précisant le corps, les fonctions visées ainsi que le secteur géographique souhaité.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Certifie l'exactitude des informations portées sur le présent dossier, ainsi que l'ensemble des pièces fournies. J'atteste ne pas appartenir à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques, ni être en CDI au sein de la fonction publique.

Date :

Lieu :

Signature :



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE : CONDITIONS DE TITRES ET DIPLÔMES

**Conditions de titres et diplômes exigées pour le recrutement par la voie contractuelle BOE
des personnels administratifs, sociaux et de santé**

Consulter :

<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

**Conditions de titres et diplômes exigées pour le recrutement par la voie contractuelle BOE
des personnels techniques de recherche et de formation**

Consulter :

<https://www.education.gouv.fr/mobilite-acceder-aux-corps-d-ingenieur-ou-technicien-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-2456>